

Document pour le site internet – Élections 2017

Le 5 novembre prochain se tiendront les élections municipales de La Rédemption

1. Conditions requises pour voter :

- ❖ Être inscrit sur la liste électorale
- ❖ Avoir 18 ans ou plus le jour du vote

Remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre :

- ❖ Posséder la citoyenneté canadienne
- ❖ Ne pas être sous curatelle
- ❖ Ne pas être privée de ses droits électoraux
- ❖ Être :
 - Domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six (6) mois

OU

- Propriétaire d'un immeuble ou occupante d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois.

2. Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale?

Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis qui vous a été envoyé par la poste. N'oubliez pas que pour voter, une personne doit être inscrite sur la liste électorale.

3. Votre nom n'est pas inscrit ou vous voulez modifier votre inscription?

Vous devez alors vous présenter au bureau de révision pour vous inscrire ou modifier votre inscription. Un parent, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces démarches à votre place. Pour vous inscrire, vous devez indiquer l'adresse précédente de votre domicile et présenter deux pièces d'identité.

- ❖ La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport)
- ❖ La seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

Notez bien :

Si, au 1^{er} septembre 2017, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupez un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois et que votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous pouvez exercer votre droit de vote. Il vous

suffit de faire une demande écrite auprès de la Municipalité avant le 18 octobre afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.

Où se trouve le bureau de révision?

La révision de la liste électorale aura lieu le **16 (avant-midi et après-midi) et 18 (soirée) octobre, à la salle du conseil**. Pour connaître les heures d'ouverture et l'adresse de votre bureau de révision, consultez l'avis qui vous a été envoyé par la poste ou communiquez avec Nadine Roussy au 418 775-5311 poste 2000.

<p>Lundi le 16 octobre les heures sont 8h30 à 13h et 13h15 à 17h30 Mercredi 18 octobre de 18h30 à 22h</p>

Où et quand aller voter?

Le 5 novembre sera la journée des élections. Pour connaître les heures d'ouverture et l'adresse de votre bureau de vote, consultez www.municipalite.laredemption.qc.ca ou communiquez avec Maggie Lapierre au 418 775-5311 poste 2000.

Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation, le 29 octobre de midi à 20h00.

Pour connaître l'emplacement de votre bureau de vote par anticipation, consultez www.municipalite.laredemption.qc.ca ou communiquez avec Maggie Lapierre 418 775-5311 poste 2000

IMPORTANT :

Pour voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- ❖ Carte d'assurance maladie
- ❖ Permis de conduire
- ❖ Passeport canadien
- ❖ Certificat de statut d'indien
- ❖ Carte d'identité des Forces Canadiennes

Vous avez des questions?

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de la présidente d'élection :

Nadine Roussy, Présidente d'élection
Maggie Lapierre, Adjointe d'élection

418 775-5311, poste 200 ou en personne au 68 rue Soucy, La Rédemption.